

Salle Multi-activités d'Arlanc**Procès-Verbal de séance**

M. le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (77 présents, 4 pouvoirs, 81 votants).

Marie-Laure NUNÈS est désignée secrétaire de séance.

1

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Compte-rendu des décisions**

Information.

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- Des loyers à la Gym Volontaire Arlanc ;
- une convention de gardiennage du prieuré Saint Just ;
- une demande de subvention pour l'enseignement musical ;
- le festival de Montpeloux - demande de subvention ;
- une modification de la régie « gens du voyage » ;
- un renouvellement des adhésions 2026 ;
- des aides à l'habitat - Pacte France Rénov - février 2026 ;
- des aides à l'habitat - OPAH-Ru février 2026 ;
- la fixation du loyer du logement 3 - immeuble Remuzon à Vertolaye ;
- le mouvement entrées/sorties - 2e semestre 2025 des logements ALF ;
- les tarifs des actions culturelles 2026 ;
- les tarifs 2026 des stations-services ALF ;
- le siège ALF - avenants au marché de travaux ;
- la maison de l'Enfance d'Arlanc - avenant au Marché de MdOe ;
- une attribution de marché - assistance élaboration du PLUiH ;
- une attribution de marché pour la rénovation du vitrail de la médiathèque Amber ;
- une attribution de marché - fourniture de carburant en moy et grosse qtés ;
- un avenant au marché de travaux de rénovation de la Gare de l'Utopie ;
- un avenant travaux rénov MDE de Marat ;
- un avenant au marché de Maîtrise d'oeuvre pour la ZA Les Barthes ;
- un avenant pour la rénovation du siège d'ALF - RSO lot 3 ;
- avenant pour les travaux de modernisation de l'abattoir ;
- des aides aux commerces - EI Fabien Faye ;
- des aides aux commerces - EURL FZ63 ;
- des aides aux commerces - Tea place ;
- des aides aux commerces - Trésors du palais ;
- des aides financières attribuées aux assistants maternels ;
- des aides à l'habitat - Pacte France Renov - janvier 2026 ;
- les tarifs d'accès à la piscine intercommunale pour les campings ALF ;
- le renouvellement de l'adhésion - budget déchets ;
- la modification de la régie de recette – abattoir ;
- un virements de crédits de chap. à chap. n°1-2026 ;
- des aides aux commerces - Auberge Col Béal ;
- des aides aux commerces - SARL Fromages et gourmandises ;

- les tarifs des activités accessoires des ALSH - Eté 2026 ;
- un virement de chap. à chap. n°1-2026 BA 425 ;
- un virement de Crédits de chap. à chap. n°1-2026 BA 420 ;
- des aides à l'habitat - OPAH-Ru multisites - mars 2026 ;
- des aides à l'habitat - Pacte France Rénov - mars 2026 ;
- un avenant au marché travaux de l'Abattoir – terrassement ;
- un avenant n°2 au marché - vérification et l'entretien des systèmes de sécurité d'incendie ;

M. le Président informe les conseillers sur les modalités de consultation des documents préparatoires au conseil sur le site internet.

Il leur fait part également des délégations confiées aux 10 vice-présidents.

2

I – PÔLE « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

01. Désignation des représentants ALF aux syndicats mixtes

Cf. délibération n°1

Unanimité.

02. Fixation du nombre d'élus au CIAS

Cf. délibération n°2

Unanimité.

03. Election des représentants au CA du CIAS

Cf. délibération n°3

Unanimité.

04. Constitution de la Commission d'Appels d'offres

Cf. délibération n°4

Unanimité.

Lors de l'appel à candidature, M. Igor Giraudeau prend la parole et demande au Président la protection fonctionnelle car il estime qu'il a été victime d'une dénonciation calomnieuse dans le cadre de ses précédentes fonctions d'agent d'Ambert Livradois Forez, et pour laquelle il a déposé plainte. M. le Président lui demande de lui remettre son courrier de demande de protection fonctionnelle à la fin de la séance.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président fait procéder au vote.

05. Désignation de représentants au Conseil d'exploitation de l'abattoir

Cf. délibération n°5

Unanimité.

06. Désignation de représentants à la SEML de Prabouré

Cf. délibération n°6

07. Désignation de représentants à la SPL de l'auberge du Col du Béal

Cf. délibération n°7

Unanimité.

08. Création du Comité Social Territorial

Cf. délibération n°8

Unanimité.

09. Définition du nombre et désignation de représentants au Comité Social Territorial

Cf. délibération n°9

Unanimité.

M. le Président explique aux membres du conseil communautaires que seuls les avis des représentants du personnel sont retenus pour les votes afin que la décision de la commission soit plus particulièrement représentative de la position des représentants du personnel.

Simon Rodier précise qu'en effet l'avis des élus sera toujours retenu puisque le conseil statue en dernier ressort. L'intérêt d'une commission comme le CST est de permettre des échanges préalables entre les élus et le personnel mais également de recueillir l'avis de ce dernier par l'intermédiaire de leurs représentants ; d'où le choix antérieur de ne pas retenir les votes des membres élus du CST car cela permet de présenter clairement l'avis des agents (vote unanime, ou partagé) devant le conseil communautaire.

Il est rappelé que l'avis du CST est consultatif, et que les élus d'ALF peuvent engager le débat lors du conseil et approuver ou pas la proposition contenue dans le projet de délibération.

Cédric Cambray : « Je me pose la question sur l'intérêt de la commission, si ce n'est d'avoir une discussion préalable ; ce n'est qu'une discussion entre vous finalement... et nous, nous n'avons que l'avis du personnel du coup... c'est bien de passer du temps dans des commissions. »

M. le Président : « Nous vous laissons le choix ; et la constitution d'un CST est une obligation légale, c'est le dialogue social »

Cédric Cambray : « Dialogue social qui est unilatéral du coup ! Si on va jusqu'au bout de l'idée, le dialogue est unilatéral ! On ne retient que certains avis d'un premier dialogue... Mais après j'entends ! Si vous discutez avec quelqu'un et que votre avis n'est pas retenu, seul son avis est présenté ... Ça fait bien ! On peut discuter avec le personnel. »

M. le Président : « À la différence Cédric, que les représentants des élus sont présents au conseil et qu'ils peuvent partager leur avis avec leurs collègues. Très bien ! vous souhaitez que l'avis de tous soit recueilli, nous allons voter... »

En l'absence d'autres remarques, M. le Président fait procéder au vote.

10. Dates et lieux des conseils communautaires 2^e semestre 2026

Cf. délibération n°10

Unanimité

Alexandre Fonlupt : « Pardon, mais pour construire son emploi du temps, c'est bien pratique quand on sait que c'est toujours le même jour ; et ce n'est pas du tout le lieu qui m'ennuie – je préfère d'ailleurs aller à Ambert que venir ici, pour le coup ! mais c'est le fait que ce soit le mardi. Il vaut mieux qu'une minorité s'adapte à la majorité. C'est une simple remarque. »

Après différents échanges entre les conseillers, le conseil décide que le conseil du mardi 30 juin sera reporté au jeudi 2 juillet.

11. Indemnités des Vice-présidents

Cf. délibération n°11

Majorité. 80 votes « pour ». 1 abstention.

Ingrid Defosse : « Si j'ai bien compris, on est au maximum de l'indemnité. Je ne sais pas, je vais sans doute employer des grands mots mais on nous parle beaucoup d'économie, que la Communauté de communes manque d'argent, est ce que cela ne serait pas un bon signe pour toute la population du territoire d'avoir une légère baisse de ce pourcentage, même si c'est symbolique... Parce que cela représente un budget. Il est de combien à l'année ? »

M. le Président : « Je n'ai pas le montant. Simplement, ce qu'il faut dire, c'est que par rapport à d'autres collectivités, la nôtre, du moins en ce qui nous concerne et j'espère que le nouveau bureau va me suivre, nous utilisons notre indemnité pour tout payer, nous ne facturons aucun frais à la communauté de communes. »

Ingrid Defosse : « Oui, bien sûr ! Et cela va avec le choix de la fonction ! Je suis conseillère municipale, et je suis conseillère communautaire, ... quand je suis ici, je ne suis pas au cabinet, je paye des nourrices, et je n'ai pas d'indemnités, alors est ce qu'on ne devrait pas tous faire des efforts ? en net cela fait combien du coup ? Comme on est passé à dix vice-présidents, peut-être que cela aurait été bon de faire des efforts sur le pourcentage. »

Lilian Friteyre : « Oui je comprends ta remarque Ingrid. À titre personnel, je vais baisser mon activité professionnelle ; je vais avoir clairement une baisse de revenus, et l'indemnité ne la compensera pas ; je vais m'investir pleinement à la Cocom, mais ceci, simplement pour dire qu'il y a un effort qui est fait déjà, de la part de l'exécutif... En tout cas en ce qui me concerne. »

Ingrid Defosse « Oui, mais toi tu travailles, ce qui n'est pas le cas de tout le monde ; par ailleurs tu as déjà une autre indemnité en tant que maire. Nous, par exemple, nous n'avons aucune indemnité, et on vient parce que nous avons simplement envie d'aider les gens du territoire. »

Lilian Friteyre : « Oui, mais que ce soit en tant que maire ou vice-président, cela bouleverse beaucoup de choses sur l'emploi du temps quotidien. C'est du temps que je ne consacre pas à mon travail, et je voulais simplement signaler que mes indemnités d'élus ne vont pas compenser mes pertes de revenus dus à mon travail. Voilà, c'est simplement ce que je voulais vous dire. »

François Dauphin : « Juste dire aussi que si un VP veut faire son travail correctement, il doit faire des déplacements souvent jusqu'à Clermont, et au prix de l'essence aujourd'hui ! ... Je n'ai jamais demandé des frais de déplacements. Je prends sur mon indemnité, et je ne compte pas, pour savoir si à la fin du mois, je suis gagnant ou perdant. Je pense qu'aujourd'hui, il faut quand même y regarder et si on veut s'investir... »

Ingrid Defosse : « Mais si on veut s'investir, on est perdant ! et on s'en doute bien ! sinon on ne s'investit pas ... Je trouvais juste que c'était un bon signe à donner à la population ; je trouvais que symboliquement, c'était bien de faire cet acte. »

En l'absence d'autres remarques, M. le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance du conseil communautaire.